

PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 20 FEVRIER 2017 A 18H30
Bâtiment Stella Helvetica

En présence de douze bourgeois, le président Thurre ouvre cette assemblée légalement convoquée.

En préambule il salue les bourgeois présents, rappelle l'ordre du jour et désigne M. Gérard Thurre scrutateur.

1. Protocole de la dernière assemblée bourgeoisiale

Lecture et approbation

Le Secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 7 juin 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Commission bourgeoisiale

Le président Thurre expose à l'assemblée qu'en l'absence d'un conseil bourgeoisial séparé du conseil municipal, la Loi sur les Communes prévoit que l'assemblée bourgeoisiale nomme, pour la période administrative, une commission formée de bourgeois.

Cette commission sera présidée par la conseillère Amélie Roduit Thurre.

Nomination

Sur proposition du conseil bourgeoisial, l'assemblée bourgeoisiale nomme Mmes Amélie Roduit Thurre et Carine Bertuchoz ainsi que MM François Roduit, Dominique Luisier et Pascal Luisier membres de la commission bourgeoisiale pour la période 2017-2020.

3. Vérificateurs des comptes

Le Président Thurre informe l'assemblée que la Loi sur les Communes prévoit que les réviseurs de comptes bourgeoisiaux soient nommés par l'assemblée bourgeoisiale pour une période de quatre ans.

La bourgeoisie de Saillon collabore pour cette révision depuis de nombreuses et avec satisfaction avec la Fiduciaire Dini et Chappot SA.

Nomination

Sur proposition du conseil bourgeoisial, l'assemblée bourgeoisiale nomme à l'unanimité la fiduciaire Dini et Chappot SA réviseuse des comptes bourgeoisiaux pour la période 2017-2020.

4. Dépenses non obligatoires supérieures à 5 % des recettes brutes

Conformément à la Loi sur les communes, l'assemblée bourgeoisiale est compétente pour la conclusion de nouvelles dépenses à caractère non obligatoire dont le montant est supérieur à 5 % des recettes brutes du dernier exercice.

Sur cette base l'investissement de Fr. 25'000.- pour une étude de rénovation de la place des Moilles est soumise à approbation de l'assemblée bourgeoisiale.

Approbation

L'assemblée bourgeoisiale approuve à l'unanimité l'investissement précité.

5. Budget 2017 de la bourgeoisie

Lecture et commentaires

Etant donné que le budget 2017 de la bourgeoisie était à disposition des bourgeois depuis 20 jours, le président Thurre procède à un commentaire global de celui-ci.

Le budget a été arrêté par le conseil bourgeoisial en séance du 24 janvier 2017. Il présente une perte d'exercice et une insuffisance de financement qui devrait amener la dette envers la commune aux environs de Fr. 630'000.-. La fortune de la bourgeoisie, après l'exercice 2017, devrait se situer aux environs de Fr. 1'161'800.-.

M. Dominique Luisier, étant donné les finances délicates de la bourgeoisie, demande au conseil bourgeoisial s'il a eu une réflexion quant à sa reprise par la commune. Le président Thurre lui répond que le conseil bourgeoisial est ouvert à toutes propositions de la commission bourgeoisiale et des bourgeois.

Mme Marie-Anne Maessen propose de mieux rentabiliser les biens bourgeoisiaux. Il lui est répondu que le rendement des biens est soumis à la loi du marché.

Adoption

L'assemblée bourgeoisiale adopte le budget 2017 de la bourgeoisie à l'unanimité.

6. Planification financière

Lecture

La planification financière, qui est à prendre avec beaucoup de réserve, doit uniquement être portée à la connaissance de l'assemblée sans adoption de sa part. Son but est de s'assurer que la bourgeoisie puisse faire face à ses obligations sans se retrouver avec un découvert au bilan.

En prolongement de l'intervention de M. Dominique Luisier, il est délibéré sur l'avenir de la bourgeoisie.

7. Divers

M. François Roduit informe que le chalet de Scinloz est dans un triste état et ceci malgré le fait que les portes aient été fermées. Dans le même ordre d'idée le chalet de l'Aïeul, qui est loué, mériterait un meilleur entretien.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'assemblée en lui adressant ses remerciements pour sa participation et l'invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 19h10.

Certifié exact

BOURGEOISIE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc